

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N° 661 - ÉDITION DU 03 NOVEMBRE 2023



Championnat de France Sport
Adapté : Remise des Trophées



Départ canon pour le promu

FC Villiers-le-Bel – AS Ararat Issy, 2ème
journée de la Poule B Seniors R3



Vendredi 17 Novembre 2023

19h30

Salle de Réception Gourman'dit
20, Avenue du Bosquet
95560 Baillet en France



Le pouvoir ainsi que les documents concernant cette AG ont été
envoyés ce jour sur la messagerie officielle de votre Club

LES TIRAGES DES COUPES DE FRANCE



ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/11/2023
- Calendrier & organisation des compétitions
- Organisation des Coupes Départementales
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Section Loi du Jeu
- Désignation des Délégués



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département



EKISPORT

Gourman'Dit
RÉCEPTION

EAGLES




Terre de jeu & d'équilibre



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DVOF

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit »
20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 18 novembre 2022

Vote

- Approbation du rapport d'activités saison 2022/2023

Vote

- Présentation du rapport financier saison 2022/2023 (rapporteur : M. Moreira)
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2023

Vote

Affectation du résultat sur la ligne « autre réserve »

Vote

- Présentation du budget prévisionnel saison 2023/2024 (rapporteur : M. Moreira)

Vote

Informations Diverses

- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 31 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Pézière - El Fakri – Cokgul – Mme Sylvestre

Assiste : M. Podan-Mavounzy

Excusé : M. Sénécal

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 22/10/2023 - 25/11/2023 - 17/12/2023 - 21/01/2024 - 11/02/2024

RETOUR DE LA COMMISSION REGIONALE DISCIPLINE DE LA LPIFF

Du 16/10/2023

La Commission décide :

Match n° 26805429 du 17/09/2023 (3ème tour de Coupe de FRANCE)

HERBLAY E.S. 1 / MONTFERMEIL F.C. 1

Une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 d'HERBLAY E.S. à compter du 13 NOVEMBRE 2023, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la Ville d'HERBLAY-SUR-SEINE.

Le club d'HERBLAY ES devra fournir au DVOF pour le 05/11/2023 au plus tard les coordonnées des terrains retenus pour les trois prochains matchs à domicile.

Prochaines dates des matchs : 19/11 - 26/11 - 03/12/2023

COURRIERS DES CLUBS

BEAUCHAMP AS

Courriel du 24/10/2023

Suite arrêté municipal.

Fermeture du terrain d'honneur entre 12h et 14h. Les matchs à domicile de l'équipe U16 D3 Poule E se joueront toute la saison à 14h45, sauf dernière journée de championnat, Article 10.3 du RS du DVOF.

CROISSY US

Courrier du 30/10/2023

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord écrit de vos adversaires. La COC vous demande de réitérer votre demande via Footclubs.



HORAIRES

TAVERNY COSMO

Seniors Féminines D1

Match n° 27239108 du 04/11/2023

HERBLAY ES 1 / COSMO TAVERNY 2

Le match se déroulera à 14h30

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 12/11/2023

PARMAIN AC

Critérium +45 ans Poule A

Match n° 25906747 du 29/10/2023

PARMAIN AC / BEAUCHAMP AS

Le match aura lieu le 12/11/2023

Accord de la COC

VAUXOISE ES

Critérium +45 ans Poule B

Match n° 26525403 du 22/10/2023

VAUXOISE ES 35 / ECOUEN FC 36

Le match aura lieu le 12/11/2023

Accord de la COC

CORMEILLAIS

U18 D1

Match n° 25897976 du 08/10/2023

ACS CORMEILLAIS 21 / ASSOA 22

Le match aura lieu le 12/11/2023

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 19/11/2023

BEAUCHAMP AS

Séniors D4 Poule B

Match n° 26532147 du 24/09/2023

BEAUCHAMP AS 2 / AUVERS ENNERY FC 2

Le match aura lieu le 19/11/2023

Accord de la COC

ESSG

Séniors D1

Match n° 25897412 du 29/10/2023

ESSG 2 / ECOUEN FC 1

Le match aura lieu le 19/11/2023

Accord de la COC

**MATCHS A JOUER LE 25/11/2023****ADAMOIS OL**

U14 D4 Poule E

Match n° 26513129 du 11/11/2023

ADAMOIS OL 22 / JOUY LE MOUTIER 22

Le match aura lieu le 25/11/2023 - Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 10/12/2023**CONFLANS FC**

Critérium +45 ans Poule A

Match n° 26525397 du 08/10/2023

CONFLANS 35 / VAUXOISE ES 35

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

NEUVILLE AS

U18 D3 Poule C

Match n° 26744487 du 05/11/2023

MARCOUVILLE CITY CP 1 / NEUVILLE AS 1

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

ERMONT AS

U18 D1

Match n° 258980256744487 du 15/10/2023

ERMONT AS 21 / ADAMOIS OL 21

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 07/01/2024**DOMONT FC**

Seniors D4 Poule C

Match n° 26532552 du 29/10/2023

ECLAIR DE PUISEUX 1 / DOMONT FC 1

Le match aura lieu le 07/01/2024

Accord de la COC

REMERCIEMENTS ARBITRES- **GUINI Nouredin****1ER FORFAIT AVEC AMENDE****MONTSOULT BAILLET US**

U18 D2 Poule A

GOUSSAINVILLE FC 21 / MONTSOULT BAILLET US 21

Match n° 25936890 du 22/10/2023

MONTSOULT BAILLET US 21 **Amende 30€**

MONTSOULT BAILLET US 21 -1pt 0but

GOUSSAINVILLE FC 21 3pts 5but

**ADAMOIS OL****U16 D2 Poule B**

SOISY AND MARGENCY FC 22 / ADAMOIS OL 22

Match n° 25898168 du 01/10/2023

| | | | |
|--------------------------|-------------------|-------|--|
| ADAMOIS OL 22 | Amende 30€ | | |
| ADAMOIS OL 22 | -1pt | 0but | |
| SOISY AND MARGENCY FC 22 | 3pts | 5buts | |

3EME FORFAIT AVISE SANS AMENDE**ST PRIX ES****Séniors D3 Poule B**

St PRIX ES 1 / THILLAY VAUD'HERLAND 1

Match n° 26475128 du 08/10/2023

| | | | |
|------------------------|------|-------|--|
| THILLAY VAUD'HERLAND 1 | -1pt | 0but | |
| St PRIX ES 1 | 3pts | 5buts | |

FORFAIT GENERAL**THILLAY VAUD'HERLAND****Séniors D3 Poule B**

| | | | |
|------------------------|---------------|-------------|--|
| THILLAY VAUD'HERLAND 1 | Amende | 110€ | |
|------------------------|---------------|-------------|--|

Secrétaire de Séance
M. Hicham EL FAKRI

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 31 OCTOBRE 2023

Présents : M. Maillet- M. Lacour- M. Lutz-

Absents excusés : M. N'Diaye- Mme Cyprien- M. Moukrim

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14H30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – SENIORS 1 ANDRE COUTELIER

2eme tour du 19 novembre 2023 à 14H30 – CVO SENIORS 1

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|-----------------------------|------------------------|
| 1 | MARCOUVILLE CITY CP 1 | MAGNY US CANTON 1 |
| 2 | ES HERBLAY 1 | BEZONS USO 1 |
| 3 | VAUREAL FCM 1 | MENUCOURT AS 1 |
| 4 | PIERRELAYE FC 1 | ERAGNY FC 1 |
| 5 | PARMAIN AC 1 | MONTSOULT BAILLET US 1 |
| 6 | EZANVILLE ECOUEN US 1 | ST PRIX ES 1 |
| 7 | COURDIMANCHE AS 1 | EAUBONNE CSM 1 |
| 8 | ENTENTE MMB 1 | GAFEPB 1 |
| 9 | PONTOISIENNE JS 1 | DEUIL ENGHEN FC 1 |
| 10 | BEAUCHAMPS AS 1 | CORMEILLAIS ACS 1 |
| 11 | SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1 | ROISSY EN FRANCE US 1 |
| 12 | AUVERS ENNERY FC 1 | ARNOUVILLE FAS 1 |
| 13 | EXEMPT | MONTMAGNY |

Pour cause de championnat le même jour, le match HERBLAY ES 1 / BEZONS USO 1 se jouera le 10 décembre 2023 à 14h30

Pour cause de championnat le même jour, le match AUVERS ENNERY FC 1 / ARNOUVILLE FAS 1 se jouera le 10 décembre 2023 à 14h30

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – ANCIENS

2eme tour du 12 novembre 2023 à 09H30 – CVO ANCIENS

Viarmes Asnieres Ol. 1 / Franco Portugais Argenteuil 1 :

La rencontre se jouera au stade Delacoste à Asnières/Oise.

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U18

2eme tour du 12 novembre 2023 à 14h30 – CVO U18

ST PRIX ES 1 / ROISSY EN FRANCE US 1 :

La rencontre se déroulera à 12H30.



COUPE DU COMITE- SENIORS 2 JEAN LESTRUHAUT

Tour de cadrage du 19 novembre 2023 A 14H30 – COMITE SENIORS 2

| Match | CLUB | CLUB |
|-------|----------------------|------------------------|
| 1 | CORMEILLAIS ACS 2 | GONESSE RC 2 |
| 2 | ES HERBLAY 2 | ST OUEN L'AUMONE AS 3 |
| 3 | ERMONT AS 2 | PERSAN 03 US 3 |
| 4 | GROSLAY FC 2 | BEAUCHAMPS AS 2 |
| 5 | GAFEPB 2 | ST LEU 95 FC 2 |
| 6 | ST PRIX ES 2 | MARLY LA VILLE ES 2 |
| 7 | GARGES FCM 2 | SFC CHAMPAGNE 95 2 |
| 8 | FC VILLIERS LE BEL 3 | MONTSOULT BAILLET US 2 |
| 9 | GOUSSAINVILLE FC 2 | ST BRICE FC 2 |
| 10 | PIERRELAYE FC 2 | ADAMOIS OL 2 |

COUPE DU COMITE – U16

Tour de cadrage du 12 novembre à 14H30 – COMITE U16

St Ouen l'Aumône AS 2 / Entente SSG 2 :

Changement de terrain nouvelle installation Parc des Sports et Loisirs N°2 SY T5 E6

COUPE DU COMITE- CREDIT MUTUEL – U14

1er TOUR du 21 OCTOBRE 2023 A 14H30 – COMITE U14

Gonesse RC 3 / Montmorency FC 3 :

La rencontre se déroulera le 04 novembre 2023 à 14h30

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 31 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - FMI

La commission vous recevra pour une formation FMI
Le vendredi 17 novembre 2023 de 19h00 à 21h00 au DVOF.

FORMATION - PFFD

La commission vous recevra pour une formation " LE CADRE ASSOCIATIF"
Le samedi 18 novembre 2023 de 08h00 à 12h00 au DVOF.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (**ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF**)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

**Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.**

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).



Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

| | | | |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|
| Date 21/10/2022 | Catégorie SENIORS | Division D2 | Poule A |
|-----------------|-------------------|-------------|---------|

[Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.](#)

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

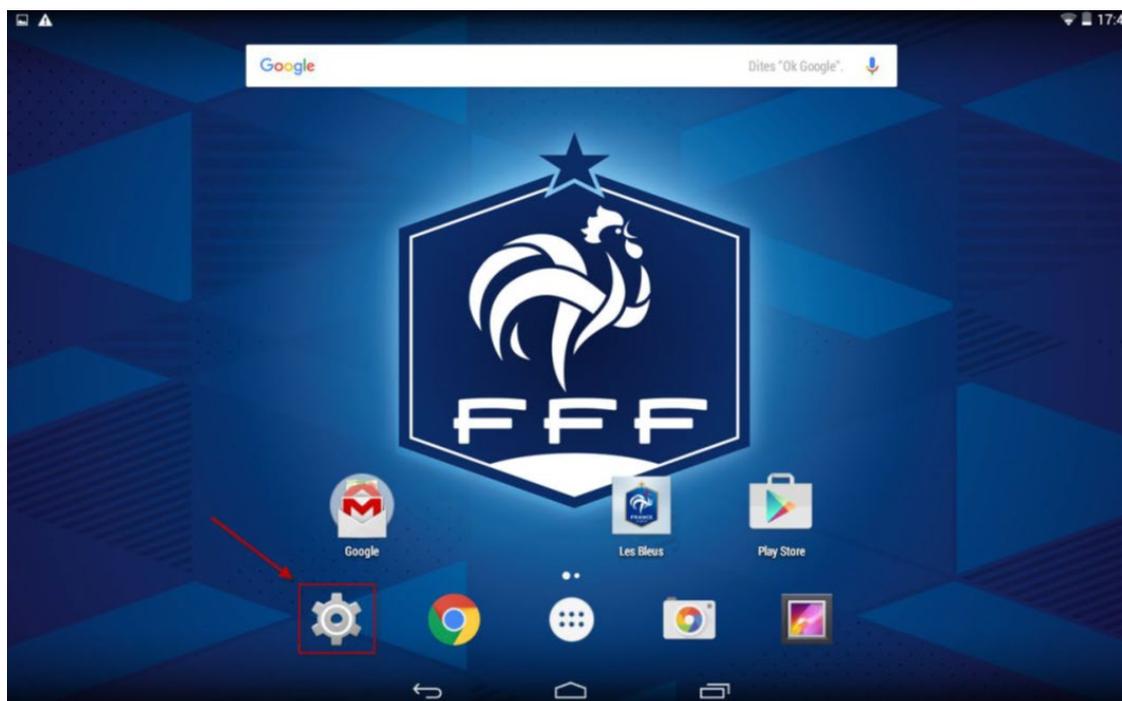
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

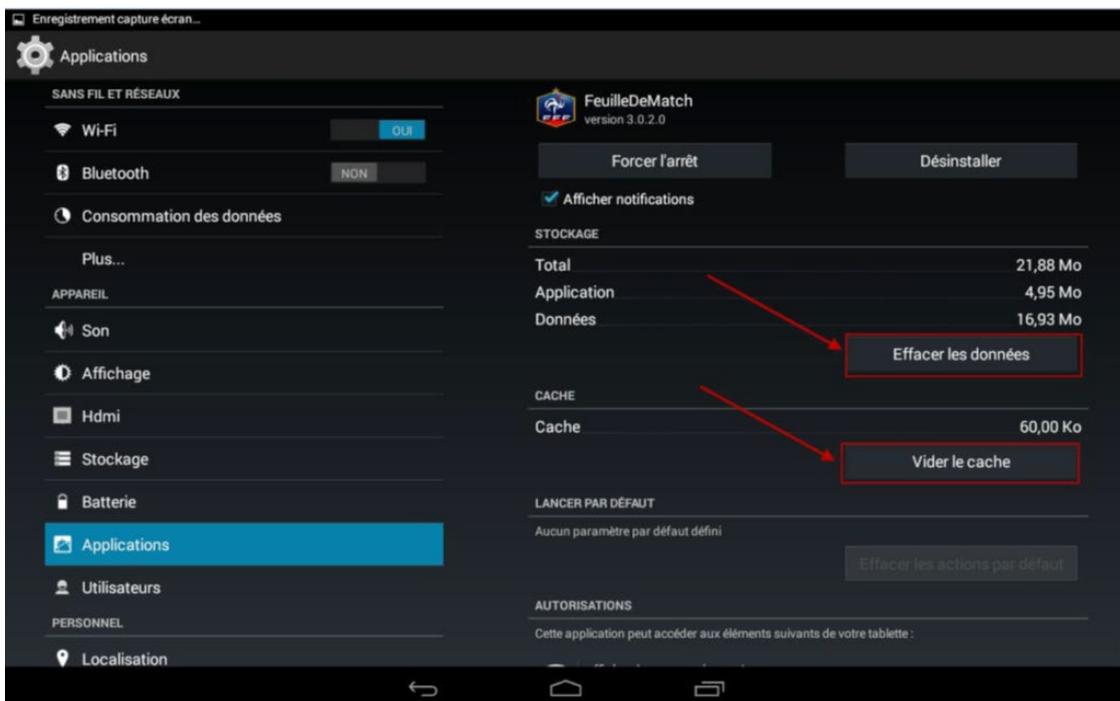
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☐ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



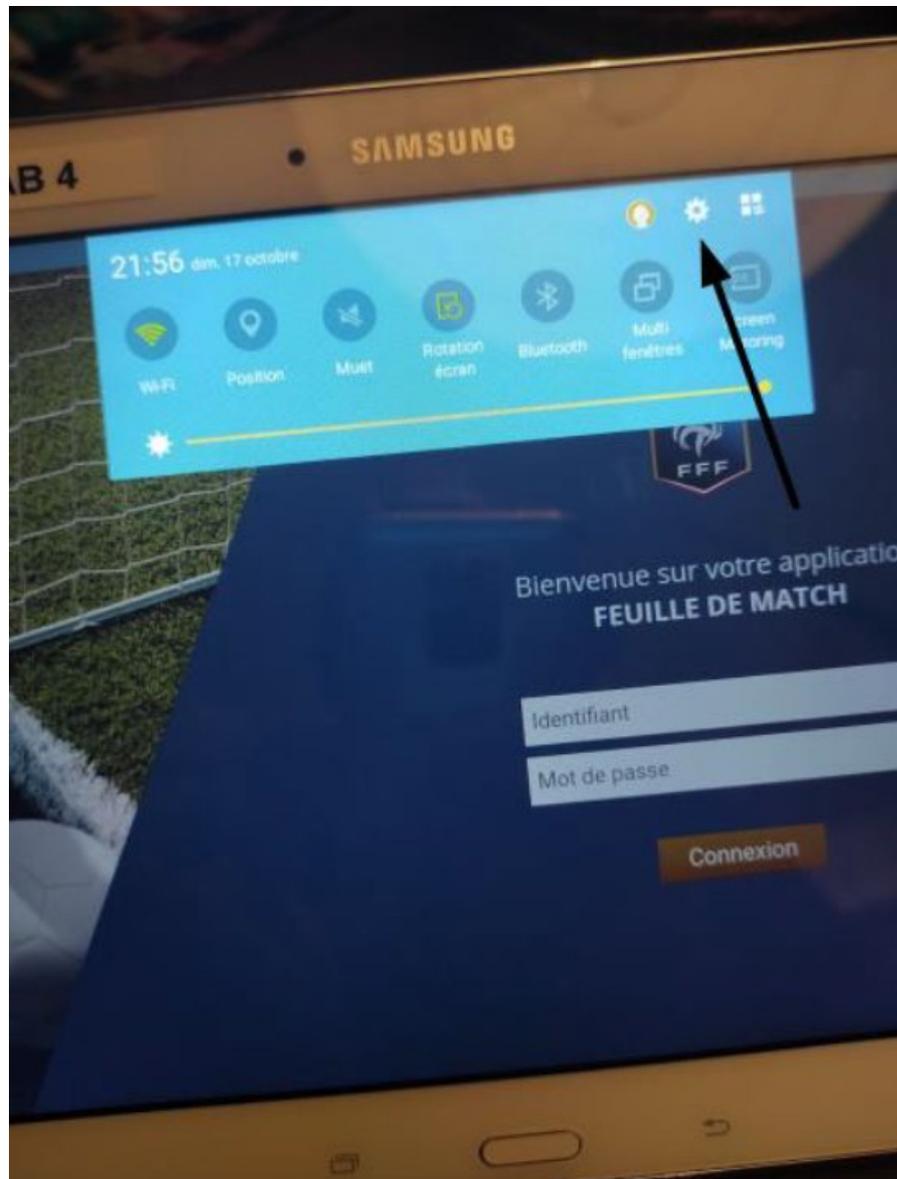
☐ Effacer les données et vider le cache



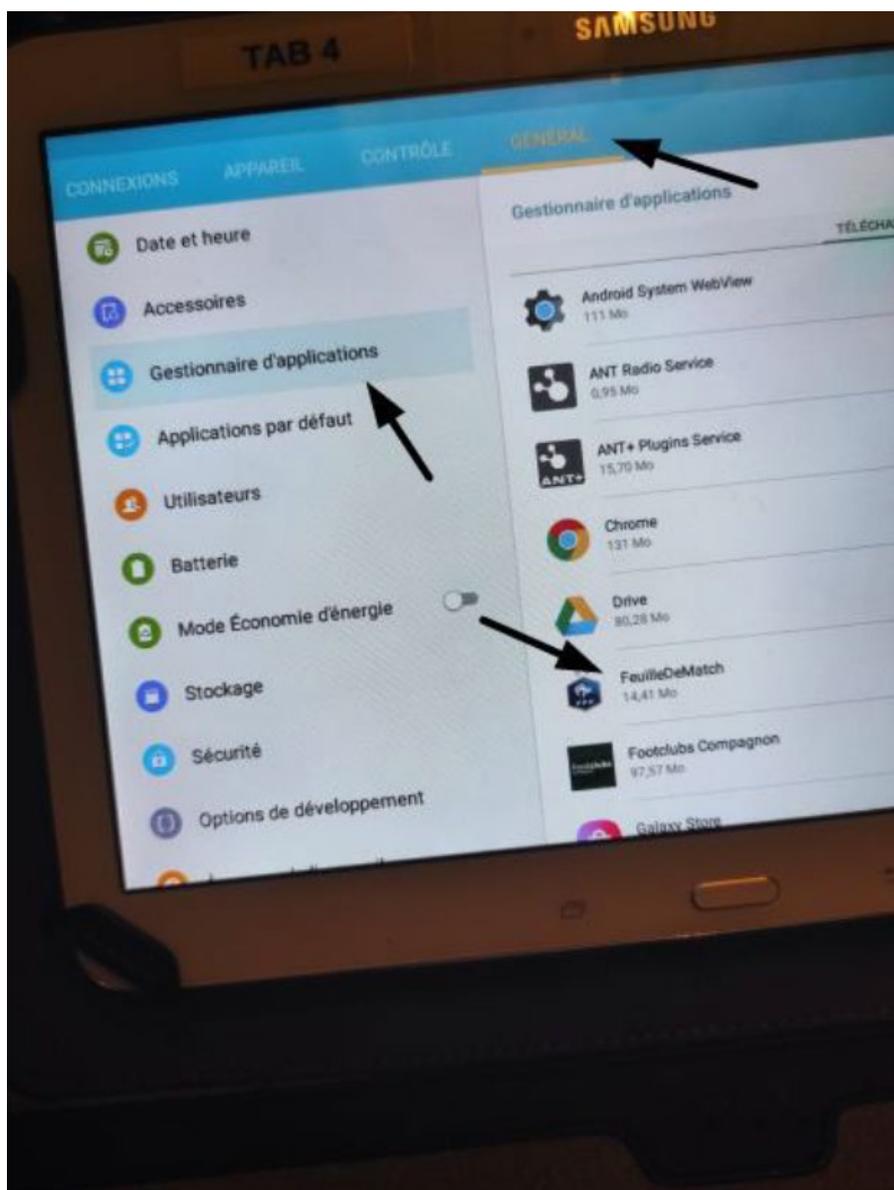
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

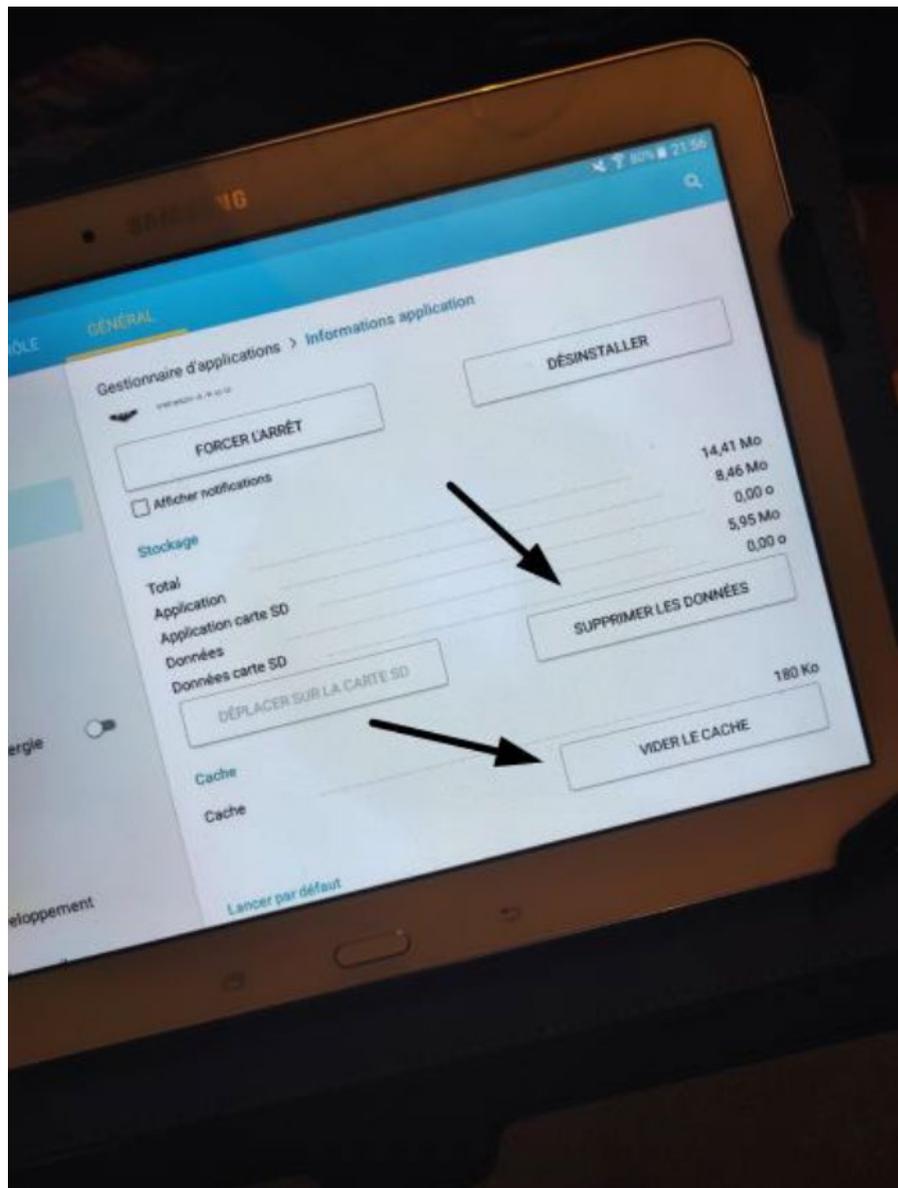
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 31 OCTOBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conformes au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de GOUSSAINVILLE : NNI 952800101

M. DA MATA et M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le lundi 30 octobre 2023 à 14h00, au Stade Maurice BACQUET, Boulevard Albert SARRAUT pour confirmation de classement de l'installation.

Ville de SARCELLES : NNI 955850201

M. DA MATA et M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le vendredi 27 octobre 2023 à 14h00, au Stade Léo LAGRANGE, Rue du STADE pour confirmation de classement de l'installation.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE SECTION DES LOIS DU JEU

RÉUNION DU 30 OCTOBRE 2023

Présents : Mme CAZENAVE - MM. CALLEWAERT – ACHAB – GUILLEMET

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Match N° 25933564 : U16 D3
ECOUEEN FC 2 / CHAMPAGNE SFC 1
du 08/10/2023

La section jugeant en premier ressort, procède à l'examen de la réserve déposée par le club de ECOUEN FC portant sur le changement d'assistant au cours de la partie.

Pris connaissance des pièces versées au dossier : la feuille de match, le rapport de l'arbitre et le courrier de réclamation du club d'ECOUEEN FC.

- Considérant que la réserve technique a été formulée par le responsable d'équipe plaignant à l'arbitre, à la 50^{ème} minute de jeu et non à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu conformément à l'article 30.19 du RS du DVOF

Dit la réserve technique irrecevable en la forme.

Confirme le résultat acquis sur le terrain.

Cependant la Commission tient à préciser qu'un arbitre assistant blessé peut être remplacé avec accord de l'arbitre par un autre dirigeant du club concerné.

Débit : 43.50€ au club du FC Ecouen

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme et de droits prévues à l'article 31 du R.S. du DVOF.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 02 Novembre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 12 Novembre 2023

U18 D1

Match 25897976: Cormeillais ACS / St Ouen AS

Délégué : M. Djillali Ouanfouf

Seniors D1

Match 25897375 : Champagne SFC / Marly la Ville ES

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25897376 : Ecoeu FC / Grosly FC

Délégué : M. Christian Febvay

Match 25897377 : Jouy le Moutier FC / Persan US

Délégué : M Philippe Calvé

Match 25897378: St Brice FC / St Leu FC

Délégué : M. Christophe Gauvin

Match 25897379 : Entente SSG / Gonesse RC

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Match 25897380: Osny FC / St Ouen AS

Délégué : M. Olivier Le Nagard

NOUVEAU

OFFRE TELECOM



OFFRE BBOX ASSO

- Offre fixe sans engagement
- Tarif : 20€ TTC/Mois
- Clé 4G Incluse
- Frais de mise en service 48€ TTC
- Installation gratuite de la Fibre 100% clé en main



Grâce à la BBOX ASSO, vous bénéficiez jusqu'à 3 lignes à 1€/mois pendant 1 an

OFFRE MOBILE PROMPTO ASSO

- Prix de lancement : 1€/mois la 1ère année et ensuite 10€/mois
- Sans engagement
- La qualité du réseau Bouygues Telecom